



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2024-154

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture du Calvados / Service interministériel de défense et de protection (SIDPC)

14-2024-06-01-00028 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/074 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement?? (2 pages)	Page 5
14-2024-06-01-00029 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/075 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 8
14-2024-06-01-00092 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/076 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 11
14-2024-06-01-00030 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/077 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 14
14-2024-06-01-00031 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/079 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 17
14-2024-06-01-00032 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/080 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 20
14-2024-06-01-00033 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/081 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 23
14-2024-06-01-00034 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/082 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 26
14-2024-06-01-00035 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/083 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 29

14-2024-06-01-00036 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/084 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 32
14-2024-06-01-00038 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/085 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 35
14-2024-06-01-00037 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/086 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 38
14-2024-06-01-00046 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/092 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 41
14-2024-06-01-00048 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/094 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 44
14-2024-06-01-00050 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/095 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 47
14-2024-06-01-00051 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/096 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 50
14-2024-06-01-00052 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/097 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 53
14-2024-06-01-00054 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/099 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 56
14-2024-06-01-00055 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/100 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 59

14-2024-06-01-00056 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/102 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 62
14-2024-06-01-00057 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/103 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 65
14-2024-06-01-00058 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/104 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 68
14-2024-06-01-00059 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/106 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 71
14-2024-06-01-00060 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/107 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 74
14-2024-06-01-00027 - Arrêté n° 2024/SIDPC/CLJC/073 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT)) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 77

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00028

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/074 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodrômes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
KAUFFMANN	BEN	02/04/1988	Luxembourg (LU)	SIDPC-DPSA-CAI188
DE COCK	JENS	03/04/1995	Belgique (BE)	
SEGRS	JORN	02/03/1975	Belgique (BE)	
Schaefer	LAURENT	08/08/1993	Luxembourg (LU)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Belgian Air Force	CT0x (X= entre 1 et 8 en fonction du tasking)	A400M	4	KABECT0x

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSC, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/23

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00029

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/075 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
PETIT	CHRISTOPHE	10/10/1972	France (FR)	SIDPC-DPSA-CA1190
MATILE	MEDHI	03/11/1988	France (FR)	
DUMAY	CATHERINE	12/11/1973	France (FR)	
BARTYZYN	JAMES	08/11/1975	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
HOP	FHBXF	E70	5	PECHFHBX

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00092

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/076 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodrômes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
DUQUESNE	DAMIEN	07/02/1980	Belgique (BE)	SIDPC-DPSA-CAI191
BOUHIN	YANNI	26/05/1980	France (FR)	
DI PIETRO	WIOLETTA	11/01/1979	Pologne (PL)	
SIMAGA	HAWA	02/09/1997	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
HOP	FHBXB	E70	5	DUDAFHBX

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

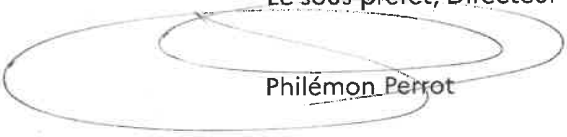
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00030

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/077 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SIRE	ARNAUD	05/07/1976	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI192
LE MENACH	THOMAS	25/07/1993	France (FR)	
DA SILVA	CELINE	21/05/1973	France (FR)	
TORIO	LEA	15/11/2001	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
HOP	FHBXD	E70	5	SIARFHBX

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00031

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/079 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CABOS	GABRIEL	04/04/1969	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI194
CAMELEYRE	JEROME	17/03/1970	Algérie (DZ)	
COUSSEAU	MARIANNE	14/07/1976	France (FR)	
VENTURI	GAETAN	21/02/1981	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
HOP	FHBXE	E70	5	CAGAFHBX

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00032

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/080 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CHARVOT-RUELLE	PHILIPPE	07/09/1972	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI196
LE FLOCH	THIBAULT	05/10/1991	France (FR)	
GUITTON	FREDERIC	25/05/1969	France (FR)	
TOTARO	ROBERTO	16/11/1976	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
HOP	E70	E70	5	CHPHE70

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00033

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/081 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
LAVERRIERE	FABRICE	20/10/1966	France (FR)	SIDPC-DPSA-CAI197
CRESSEND	MATHIEU	30/07/1983	France (FR)	
DURET	FREDERIC	20/09/1970	France (FR)	
ROUSSEAU	LISE	16/08/1982	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
HOP	FHBXG	E70	5	LAFAFHBX

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00034

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/082 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
DEGROFF HIEBNER	MICHAEL MATTHEW	18/04/1984 22/02/1988	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI199

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
US ARMY	70102	UC35	1	DEMI7010

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00035

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/083 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
GONZALEZ COHEN	MICHAEL BLAISE	08/12/1989 30/06/1999	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI200

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Major Michael Gonzalez	TBD	C-17A	3	GOMITBD

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00036

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/084 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodrômes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HAJEWSKI	DARLENE	19/03/1995	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI201
GARCIA	KAYLENE	03/05/1995	Etats Unis (US)	
HANSEN	MICHAEL	09/06/1988	Etats Unis (US)	
HILTY	AIDAN	28/05/2003	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Capt Darlene Hajewski	60-0355	KC-135R	4	HADA60-0

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00038

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/085 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodrômes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BRADWICK KHABINSKY	MATTHEW DANIEL	15/12/1987 09/03/1990	Etats Unis (US) Russie (RU)	SIDPC-DPSA-CAI202

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
US Air Force	60500	C37	1	BR M6050

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00037

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/086 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
VITOLO MORENO	LUKE HENRY	19/05/1981 30/07/1986	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI203

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
UNITED STATES AIR FORCE, with 6x crew, 7 passengers	90404	GULFSTREAM GV (C-37A)	3	VILU9040

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00046

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/092 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Kirkland	Jason	04/08/77	On File US Embassy if required	SIDPC-DPSA-CAI210

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
US Air Force - State Aircraft 89AW, Joint Base Andrews 202- 757-3555/3560 DL.PAG.MSFDispatc h@whmo.mil	90018 (alternate 90017, 90015)	C-32A (B757- 200)	3	Kija9001

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00048

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/094 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SUARIS	CHARLES	03/10/1992	Inde (IN)	SIDPC-DPSA-CAI214
NEAL	RACHEL	09/12/1996	Etats Unis (US)	
LEWIS	ISAAC	17/05/1994	Etats Unis (US)	
SCHWITZER	ETHAN	14/12/2003	Etats Unis (US)	
MARLIN	TREVOR	27/05/1995	Etats Unis (US)	
SLATER	KIPP	08/11/1994	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Captain Charles Suaris	TBD	C-17A GLOBEMASTER III	3	SUCHTBD

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/02/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet



Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00050

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/095 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
TAYLOR INGHAM	RYAN BRIAN	24/06/1983 04/03/1991	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI218

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
United States Air Force (USAF)	01-0041	B737-700BBJ	3	TARY01-0

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet



Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00051

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/096 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
RICHARDS	RYAN	09/10/92	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI219

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
United States Air Force	N55139A	C-17 Globemaster	1	RIRYN551

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

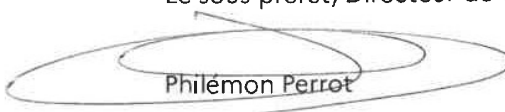
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00052

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/097 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
MILLSON	CHRISTOPHER	15/01/1986	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI220
SANDERS	DAMIAN	10/01/1973	Royaume Uni (GB)	
FLYNN	JOHN	02/07/1968	Royaume Uni (GB)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Royal Air Force	ZM420	A400M	4	MICHZM42

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00054

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/099 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
ADAMS	EDWIN	10/06/1975	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI226
CHARLES	GEORGE	14/12/1995	Royaume Uni (GB)	
WARWICK	JACK	09/04/1988	Royaume Uni (GB)	
EDWORTHY	JAMES	23/03/1992	Royaume Uni (GB)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
845 Naval Air Squadron, Commando Helicopter Force, UK Royal Navy	ZJ127	EH101	3	ADEDZJ12

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

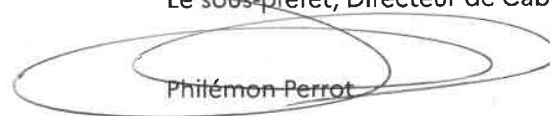
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00055

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/100 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
POWELL	ROBERT	10/11/1985	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI227
GALLIMORE	Joshua	06/12/1995	Royaume Uni (GB)	
Evans	SIMON	24/01/1986	Royaume Uni (GB)	
KIERLE	JAMIE	16/08/1991	Royaume Uni (GB)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
845 Naval Air Squadron, Commando Helicopter Force, UK Royal Navy	ZJ121	EH102	3	POROZJ12

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 16/25

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00056

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/102 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HAJEWSKI HOLMES	TYLER THOMAS	06/07/1995 02/08/1995	Etats Unis (US) Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI229

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
48th FW	N/A	2x F-35A	4	HATYN/A

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00057

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/103 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HOWARD Hookham O'Brien	STEVE FRASER Luke	30/08/1983 10/02/1990 22/12/1986	Royaume Uni (GB) Royaume Uni (GB) Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI230

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
UK Military	ZJ787	AS365	3	HOSTZJ78

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00058

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/104 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CARTAGENA	Christian	21/11/1995	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI231
BONNEAU	MICHAEL	21/06/1997	Etats Unis (US)	
OLDEMEYER	BENJAMIN	07/07/1998	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
US Air Force	88201	C-17A	3	CACH8820

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 11/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00059

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/106 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement



ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
GOCHEL	DENIS	03/01/1980	Belgique (BE)	SIDPC-DPSA-CAI238
MARCOEN	JOKE	22/07/1983	Belgique (BE)	
HABAY	FREDERIC	16/08/1979	Belgique (BE)	
BORTOLATO	STEAVE	11/01/1975	Belgique (BE)	
JUNGLBLUTH	DAVID	08/01/1981	Belgique (BE)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Belgian Air Force	CT-0X (X ENTRE 1 ET 8)	A400M	4	GODECT-0

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00060

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/107 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZITet ZRT) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES
 ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
 COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
GEDDES	PETER	29/01/1973	Australie (AU)	SIDPC-DPSA-CAI240
FOLLINGTON	ALISHA	04/02/1999	Australie (AU)	
ROBSON	SEAN	18/07/1993	Australie (AU)	
HOSKIN	KARA	01/08/1979	Australie (AU)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Royal Australian Air Force	A36-002	Boeing 737 BBJ	3	GEPEA36-

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-01-00027

Arrêté n° 2024/SIDPC/CLJC/073 portant sur
l'accréditation pour la pénétration dans les
espaces temporaires (ZIT et ZRT)) créés à
l'occasion des commémorations du 80ème
anniversaire du Débarquement

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU les codes des transports et de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CHRISTIAN	CARTAGENA	21/11/1995	Etats Unis (US)	SIDPC-DPSA-CAI187
MICHAEL	BONNEAU	21/06/1997	Etats Unis (US)	
BENJAMIN	OLDEMEYER	07/07/1998	Etats Unis (US)	
JOHN	SCHULTZ	18/07/1995	Etats Unis (US)	
WIL	LILLINGSTON	08/01/1999	Etats Unis (US)	
ONESIMO	QUIROZ	12/07/2004	Etats Unis (US)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Capt Christian Cartagena	TBD	C-17A	3	CHCATBD

Article 2 :

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

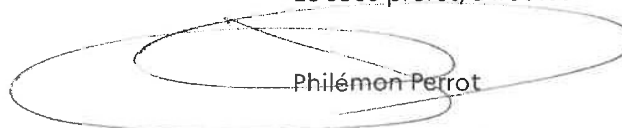
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

Article 3 :

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 1/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon Petrot